



257-1, rue de Mgr-Courchesne

Téléphone : (819) 519-2997 Télécopieur : (819) 519-5367 www.mrcnicolet-yamaska.qc.ca

Nicolet (Québec) J3T 2C1

## **AVIS PUBLIC**

## **CONSULTATION PUBLIQUE**

## AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE NICOLET-YAMASKA

## PROJET DE RÈGLEMENT N° 2019-15 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

Le 18 décembre 2019 le Conseil de la MRC de Nicolet-Yamaska a adopté le projet de règlement 2019-15 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC.

Le projet de règlement est relativement à une demande à un agrandissement du périmètre urbain de la municipalité de Sainte-Perpétue.

**AVIS** vous est par la présente donné qu'une commission, formée par les membres du Comité administratif de la MRC de Nicolet-Yamaska, tiendra une assemblée de consultation publique aux date, heure et lieu suivants :

Date et heure: Mercredi, le 5 février 2020 à 13 h 30

**Endroit :** Salle du Conseil de la MRC de Nicolet-Yamaska

257-1, rue de Mgr-Courchesne à Nicolet.

Au cours de cette assemblée, la Commission expliquera la nature des modifications et les conséquences de leur adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

**AVIS** vous est également donné que ce projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la MRC au <a href="www.mrcnicolet-yamaska.qc.ca">www.mrcnicolet-yamaska.qc.ca</a> et au bureau de la municipalité de Sainte-Perpétue où tout intéressé peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Nicolet, ce 13 janvier 2020.

MICHEL CÔTÉ, Ph.D.

1. 4.

Directeur général et secrétaire-trésorier